



COMITE DIRECTEUR – 30 JANVIER 2016

(de 10h00 à 17h00 environ)

41, 43, avenue Ledru Rollin
75012 PARIS

Hôtel IBIS
75012 PARIS

Présents : Nadir ALLOUACHE, Serge CASTELLO, Christian ROBERT, Jean-Luc GUETROT, Didier AZOULAY, Bruno BRIAND, Hervé COUTELAS, Philippe DELIAC, Serge GUILHOU, Saïd MEZINE, Angélique PITIOT, Erick ROMEAS, Sabour KOUIDER, Patrice SANTERO, Haikel ZAEIR.

Absente excusée : Leila GRAHMI

Le quorum est atteint.

Invités : Nicole SOLA, Directrice des Services, Albert PERNET, DTN, Laurent BOIS DTN Adjoint, Anthony VIEIRA, Responsable du Service Formation.

Nadir Allouache, Président délégué et Président par intérim du fait de la démission d'Anthony ELKAIM le 21 janvier 2016 ouvre la séance à 10H43.

Avant d'entamer l'ordre du jour, Christian ROBERT, Vice-Président puis Jean-Luc GUETROT Secrétaire Général, évoquent la période troublée qui a précédé ce Comité Directeur et notamment les causes de la démission d'Anthony ELKAIM. Ils ne souhaitent pas alimenter la polémique et insistent pour que ce qui est dit reste à huis clos mais ils précisent qu'ils détiennent de nombreux éléments et preuves qu'ils mettent à la disposition des membres du CD qui n'ont pu assister à la réunion du 16 janvier.

Ils remercient chaleureusement Nadir ALLOUACHE qui a mis à jour les anomalies relevées dans l'ancienne gouvernance et a su préserver le bon fonctionnement de la Fédération.

Serge CASTELLO conclut l'aparté en souhaitant solder cette mauvaise période et en remobilisant les forces vives de la FFKMDA pour de nouvelles perspectives.



1- Gouvernance fédérale

La liste des 4 membres du Comité Directeur qui ont démissionné les jours qui ont suivi le départ d'Anthony ELKAIM est rappelée : Raynald AMADEI, Sylvie SIREROL, Christian BARRET et Franck SOUPIN.

Avec ces démissions le CD de la FFKMDA et suite au décès de Marcel DAVID et de la démission de Brice CHAMBARD, est composé de 16 personnes.

Afin de rester en conformité avec les statuts, les différentes possibilités de compléter le CD sont présentées.

Il est décidé d'ouvrir 2 postes à 2 candidatures féminines et d'organiser une élection à l'occasion de la prochaine Assemblée Générale du 20 février 2016.

Le choix des 2 candidatures féminines est motivé par

- 1 poste pour le remplacement de Sylvie Sirerol
- 1 poste pour atteindre les 25% de représentativité féminine au sein du CD

Le CD comptera avec ces deux nouvelles élues, 18 membres soit un membre de plus que le minimum requis par les statuts pour que les instances puissent diriger.

Voté à l'unanimité

2- Approbation du P.V. du CD du 06/06/2015

Deux anomalies ou ambiguïtés ont été décelées dans le PV du CD :

- concernant la formation qui stipule :
« *BMF3 passe à 300€*
10% de la formation reviennent à la Fédération, pour absorber une partie de la gestion administrative »
Il faut lire que les 10% ne sont reversés à la FFKMDA que sur le BFM3.

- Il avait été décidé au point 2 concernant les CF pro que les finales des 4 disciplines de Ring feraient l'objet chacune d'une date dédiée. La faible participation au Championnat pro 2016 (environ 25 finales toutes disciplines confondues, conduit la Fédération à regrouper toutes ces finales sur une seule date.

Voté à l'unanimité



3- Calendrier définitif des compétitions nationales

La modification du système d'accès au CF pour 2016, va avoir pour conséquence de multiplier par 2 ou 3 le nombre de combattants participant aux phases finales.

Le manque d'anticipation dans les choix des lieux et dates d'organisation, rend nécessaire de modifier les groupes tels que constitués en 2015 :

Championnats de France

KICK BOXING :

Groupe 1 : Ring (FC, K1R) : 15 -16-17 avril -Aulnay sous bois

Groupe 1 : Tatamis (LC, K1R light) : 29-30 avril, 1^{er} mai - Grigny

Groupe 2 (LK, KL, PF, MF) : 6-7-8 mai – Aulnay sous Bois

MUAY THAI:

Éducatif : 22 -23-24 avril – Marseille

Combat : 4-5-6 mars – Toulouse

Coupes de France

Kick (Groupes 1 et 2) : 21 et 22 mai - Melun

Muay Thai : 7 et 8 mai – Saint Nazaire

Championnat de France Pro

Finales pro Kick Boxing (K1 rules, LK) – Cavalaire

Finales pro Kick Boxing (K1 rules, LK) – 16 et 17 avril – Aulnay sous Bois

Finales pro Kick Boxing (Full Contact) – 21 mai – Fontenay sous-Bois

Finales pro Muay Thai – 23 avril - Marseille

La prise en charge est fédérale.

Certains lieux et dates restent susceptibles de changement

4- Plan « Citoyen du Sport »

Laurent BOIS qui pilote le projet rappelle qu'il est en ligne sur le site de la fédération.

Ce plan est l'une des conséquences des attentats de 2015 et l'une des priorités du gouvernement qui s'appuie sur le Ministère des Sports comme relais principal d'une mise en œuvre ciblée et opérationnelle.

Élu en charge du suivi : Jean-Luc GUETROT

La fiche action estime le projet à 72 000 euros avec une prise en charge de l'État à travers la convention d'objectif de 31 000 euros.



Voté à l'unanimité

5- Labellisation des clubs

Laurent Bois expose le projet qui a pour but de valoriser les clubs qui font l'effort de suivre les préconisations ou les obligations de la fédération en matière de prise de licences, d'encadrement, d'installations, de politique sportive envers les jeunes, les femmes, les handicapés, la compétition...

Le Prestataire Supralog a été sollicité pour développer ce module informatique en adéquation avec le système de gestion des clubs.

La campagne de label sera lancée en septembre 2016, via l'intranet fédéral.

Budget

- 25 000 euros pour le développement informatique,
- 5 000 euros pour la communication, les récompenses, ...

Voté à l'unanimité

6- E-boutique

Nicole SOLA rappelle que le Bureau exécutif a déjà choisi le prestataire « Wettel » qui va assurer la mise en place de la e-boutique.

La difficulté était de trouver une société qui proposerait ce service « clés en mains » assurant toutes les étapes depuis la fabrication des produits, l'offre de vente aux clubs et aux licenciés, la photo et la mise en ligne, le design du site, le paiement en ligne, le stockage, l'envoi...

La société WETTEL qui est fabricant de produits techniques pour la boxe et parallèlement partenaire de la FFKMDA aura la possibilité de vendre en ligne ses propres produits et reversera 15 % de ses ventes à la FFKMDA. De son côté quand la FFKMDA achète ses produits dérivés à un autre fournisseur que WETTEL, elle lui reverse 15 % de ses ventes.

Chaque mois, il sera établi un rapprochement entre WETTEL et la FFKMDA.

Il est proposé au CD un budget de 5 000 euros pour acheter les premiers produits dérivés et démarrer la e-boutique.

Voté à l'unanimité

7- Commission handisport – Prix de la licence

En préambule, le DTN rappelle que des actions isolées qui entrent parfaitement en adéquation avec le plan de développement de la FFKMDA sont organisées partout sans qu'on en ait connaissance au siège, par manque de communication. Ces actions doivent être connues, reconnues et valorisées autant que faire se peut.



Laurent BOIS, répondant aux attentes ministérielles a déjà commencé à travailler sur une commission handisport et soumet ses propositions au vote du Comité Directeur.

Constitution de la commission.

Trois candidats qui œuvrent déjà dans leurs clubs et régions sur ces questions sont proposés :

- Alain SPORTOUCH travaille depuis des années sur les handicaps et vient de recevoir le prix d'initiative de la ville de Marseille (13^{ème} et 14^{ème} arrondissement) pour son engagement sur ces problématiques.
- Pascal CHOMET, dont le club en Corse a une convention avec ce public.
- Pascal KABALA, diplômé de la ligue ALPC
- Laurent BOIS DTNA

Un poste reste à pourvoir dans la Commission ;

Un élu doit prendre la présidence et il est proposé aux membres présents, de s'investir dans cette commission.

Christian ROBERT, qui, régulièrement va animer des séances avec des jeunes handicapés, relate son expérience et propose sa candidature enthousiaste.

La création et la constitution de la commission sont votées à l'unanimité.

Il est ensuite proposé la création de la licence handicap au tarif adapté de 15 euros pour les jeunes et 20 euros pour les adultes.

Votée à l'unanimité

Il est précisé, afin de déjouer les éventuelles fraudes, au moment de la prise de licences sur l'intranet fédéral de télécharger la carte de handicapé (ou certificat médical COTOREP) pour le licencié et pour le club la preuve de l'inscription sur le site Handiguide.

Il est également envisagé d'ouvrir un poste à une personne à mobilité réduite lors de la prochaine constitution du CD.

8- Règlements « Pro »

La commission Kick n'a pas répondu à la nécessité de produire un règlement cohérent et appliqué.

Les points suivants sont discutés :

- La nationalité française n'est pas obligatoire pour participer au CF pro.
- Extra rounds : autorisés dans les galas et dans les cas d'égalité à l'issue du combat
- Autre formats de compétitions organisés sous l'égide de la FFKMDA : dans le cas de compétitions internationales d'autres formes de combat (nombre de rounds, durée



des rounds, extra-rounds) peuvent être organisés avec l'accord préalable de la FFKMDA.

- Désignation des superviseurs et des équipes d'arbitrage.
- Pour les manifestations sans titre international, le staff d'arbitrage est désigné par la ligue (responsable régional d'arbitrage + Président), la CNJA et la Commission nationale de la discipline, sont informées.
- Pour les manifestations avec titre international, c'est le service compétition fédéral, qui contacte la FI, et compose le staff d'arbitrage

Dans tous les cas de désaccords, **c'est l' élu en charge des compétitions auquel revient la décision finale.**

Par ailleurs le constat que les équipes d'arbitrage sur les galas sont toujours les mêmes est exprimé, d'autres points concernant l'arbitrage sont débattus :

- Création d'un espace dédié à l'arbitrage demandé par Saïd MEZINE
- Ouverture de formations des juges arbitres à des candidats âgés de 16 ans
- Réflexion sur une formation spécifique de superviseur
- Établissement d'un système de tutorat pour les jeunes en les intégrant à des compétitions aux côtés d'officiels expérimentés ;

Toutes ces propositions sont votées à l'unanimité.

9- Procédure de validation des AG et de suivi administratif des ligues régionales

La validation officielle des AG de ligues par la FFKMDA, n'a jamais été mise en place.

Le suivi administratif des ligues nécessite la mise place d'une vraie procédure qui permettra au siège fédéral de disposer de tous les documents administratifs concernant les ligues (conformité aux statuts) et, d'informer officiellement par courrier les services de l'État et collectivités concernées des élections.

L'objectif est d'obtenir toutes les informations utiles sur : les élections (convocation, émargement, décompte des voix, bilans (financier, d'activités, rapports moraux).

Il a été évoqué la présence des cadres d'État aux AG des ligues.

Le DTN rappelle que lors de sa prise de fonctions, afin de rédiger les lettres de mission des cadres d'État de la fédération, il avait proposé au Président Elkaïm un découpage du territoire qui permettait aux 3 cadres d'État d'assurer un suivi direct d'un tiers des ligues du territoire. Le Président avait alors émis un avis défavorable à cette demande.

Le CD souhaite la mise en place de cette mesure qui pourrait, suite à une modification des lettres de mission, être effective à partir de septembre 2016.

Voté à l'unanimité.



Actualité Île de la Réunion

La ligue de la Réunion vit une période de gouvernance agitée : lors de l'AG ordinaire du 13 février prochain, un nombre important de clubs souhaite organiser une AG extraordinaire pour semble-t-il obtenir la démission du CD et provoquer de nouvelles élections.

La décision a été prise d'organiser le déplacement sur l'Île de Patrice SANTERO accompagné de Laurent Bois afin de s'assurer du fonctionnement démocratique et statutaire de la ligue.

La date du 13 février ne convient pas pour permettre la présence des 2 personnes mandatées par le CD.

Un courrier sera envoyé au Président de ligue dans les prochains jours afin de demander de déplacer l'AG prévue le 13/02 au week-end du 5 et 6 mars 2016.

10- Réforme des formations fédérales

a. Présentation du projet

Patrice SANTERO rappelle la nouvelle architecture des formations professionnelles (BPJEPS à 4 Unités capitalisables), et l'obligation d'y calquer nos diplômes fédéraux.

Les travaux menés avec le MS ont permis de préserver l'avantage de disposer d'un BMF3 ouvrant à 2 des 4 UC.

Néanmoins la qualité de nos formations fédérales est insuffisante, les compétences vont devoir être évaluées de façon plus fine et une réforme globale de notre architecture est incontournable.

L'équipe de formateurs nationaux ainsi que les experts qui vont travailler à la refonte de nos diplômes a été présentée et soumise à l'approbation des élus.

(Ryad FARJALLAH, Lionel BREZEPHIN, Pascal KABALA, Quentin PELEGRIN)

Elle est votée à l'unanimité.

La Formation à distance (FOAD) doit obligatoirement faire partie intégrante des services proposés par les Organismes de Formation.

Anthony VIEIRA propose au CD que la plateforme « Spirale » service ICAP de l'Université de Lyon soit retenue.

Coût : 768 euros (développement initial) + 500 euros de licence annuelle pour 100 personnes

Voté à l'unanimité.

Le DTN a présenté son analyse sur les besoins de réforme de nos formations et de réflexion sur le fait que la formation ne doit pas être un modèle économique mais un modèle de compétence.



11- Commission Féminine

Angélique PITIOT, Présidente de la toute jeune Commission fait le point sur les différentes actions déjà menées par la FFKMDA concernant la pratique féminine et sur celles à venir.

Elle est félicitée par l'ensemble des membres.

12- FFKMDA, licence, agrément et réponses aux demandes

a. Point affiliations/licences

Kouider SABOUR dénonce le système informatique, qui de son point de vue a fait perdre des affiliations et des licences à sa ligue.

Nicole SOLA l'invite à lui envoyer la liste des clubs en difficultés afin de pouvoir les aider à s'affilier.

Nonobstant les problèmes rapportés pour l'Alsace, la FFKMDA enregistre des chiffres très encourageants pour la saison en cours (plus de 200 nouvelles affiliations, et plus de 5000 licences supplémentaires de date à date). Au demeurant, la comparaison avec les statistiques de la saison passée est difficile car les données informatiques transmises par Kermain Valley ne sont pas complètement fiables.

Le nouveau système informatique permet en outre la mise en place de tableaux de bord qui assurent un meilleur accompagnement des clubs et un suivi précis dans la prise des licences.

Ainsi, il a été établi par Olivia ALVES, responsable du service Affiliations et licences, un tableau récapitulatif par ligue des clubs ayant moins de 10 licences sur l'état réalisé le 20 janvier (188 clubs sur les 820 clubs affiliés affichent moins de 10 licences : 23 %).

Un courrier sera prochainement envoyé à ces clubs leur rappelant la réglementation qui les engage pour bénéficier de l'agrément automatique lié à leur affiliation à la FFKMDA, à en respecter les statuts.

Parallèlement, leur sera rappelé que l'agrément leur est indispensable pour percevoir des aides publiques (CNDS, emplois service civique, etc.)

Voté à l'unanimité

b. Silence vaut accord

- Proposition

Ici nous informons les membres du CD qu'en vertu du Décret no 2015-1462 du 10 novembre 2015, relatif à l'application du principe « silence vaut acceptation » aux décisions prises par les fédérations sportives délégataires.



Notice : la loi du 12 novembre 2013 habilitant le Gouvernement à simplifier les relations entre l'administration et les citoyens prévoit que le silence gardé pendant plus de deux mois par l'administration sur une demande vaut acceptation. Les fédérations sportives et les ligues professionnelles sont des administrations au sens de cette loi, lorsqu'elles exécutent la mission de service public qui leur a été confiée par le législateur. Le décret précise que le nouveau principe ne s'appliquera pas, par exception, aux demandes qui ne sont pas présentées aux fédérations sportives délégataires en qualité de titulaire d'une licence sportive délivrée par cette fédération, pour lesquelles le silence de l'administration continuera de valoir décision de rejet.

Donc en résumé le silence de la fédération (non réponse) pendant une période de deux mois, sur une demande émanant d'un licencié, vaut acceptation.

Pour les demandes émanant de non licenciés, le silence vaut rejet, sauf pour les demandes de prise de licence.

Le canal officiel de demande est le courrier RAR et la demande sur le mail officiel fédéral (direction@ffkmda.fr)

13- Relations internationales WAKO / IFMA

Nadir ALLOUACHE a proposé la mise en œuvre de la convention signée par Anthony ELKAIM en novembre 2014 (Maribor) et confirmé par le memorandum de novembre 2015 avec la Wako (Dublin) qui engageait la FFKMDA à intégrer dans son Comité Directeur en tant que Vice-Président Eric LECLERCQ

Monsieur LECLERCQ n'étant pas licencié depuis au moins 2 ans ne peut pas, statutairement, intégrer le CD. Ce de fait, Il lui sera proposé d'être invité sans pouvoir de vote pendant la saison 2016.

Voté à l'unanimité

Nadir ALLOUACHE a annoncé que la Fédération a reçu de l'IFMA la confirmation de l'envoi prochain des documents d'affiliation. La FFKMDA sera retenue comme unique Fédération française affiliée à l'IFMA.

Avant de clôturer ce Comité directeur, Nadir ALLOUACHE annonce la constitution du nouveau Bureau exécutif :

Nominations : Angélique PITIOT (Trésorière Générale), Patrice SANTERO et Erick ROMEAS (Vice-Présidents)

Changement de poste : Serge CASTELLO nommé Président Délégué.



Fin du CD à 17 heures ;

Faute de temps, Les points suivants de l'ordre du jour n'ont pu être abordés, ils feront l'objet d'un traitement ultérieur.

- -Informations, actions Cabinet d'avocats envers les autres fédérations et note de la DTN
- Information procédures nomination des CTL et circulaire
- Budget prévisionnel